

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BREUIL DU 17 JUIN 2021

Article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales :

Le compte rendu de la séance est affiché sous huitaine

Article R. 2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales :

L'affichage du compte-rendu de la séance a lieu, par extraits, à la porte de la Mairie.

Séance du 17 Juin 2021

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 10.06.2021

Présents à la séance : 20

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Rémi FALCAND - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Fabrice PORCHERON - Sylvain LAMOTTE - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Géraldine PLANTARD - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Bernard FREDON (pouvoir à Robert ARNOLDO) - Catherine BUCHAUDON (pouvoir à Chantal CORDELIER) - Valérie JULIEN (pouvoir à Fiorina MOREAU) - Martine MACIASZEK (pouvoir à Cécilia VALOR) - Laurent ECHALIER (pouvoir à Géraldine PLANTARD) - Sandro Filipe MARTINS (pouvoir à Johan DURQUE)

Absente : Patricia DA CUNHA

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION ° 1**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1****Budget principal**

CHAPITRE	NATURE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
		<i>FONCTIONNEMENT</i>		
011	615232	Entretien de réseaux	- 1000 €	
65	6521	Déficit budget annexe	+ 1000 €	
		TOTAL FONCTIONNEMENT	0 €	0 €

Budget gîte

CHAPITRE	NATURE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
		<i>FONCTIONNEMENT</i>		
011	611	Contrats de prestations	+ 1000 €	
74	7488	Autres attributions		+ 1000 €
		TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 1000 €	+1000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** ces mouvements de crédits équilibrés en dépenses et en recettes.

DELIBERATION N° 2**OBJET : LIGNE DE TRÉSORERIE - RENOUVELLEMENT****Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE Madame le Maire** à négocier avec les organismes bancaires une ligne de Trésorerie d'un montant de 120 000 €.
- **AUTORISE Mme le Maire** à signer les contrats relatifs à cette ligne de trésorerie.

DELIBERATION N° 3**OBJET : TARIFS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2021****MERCREDIS, PETITES ET GRANDES VACANCES SCOLAIRES**

Quotient Familial	0-500	501-600	601-655	656-720	721-810	811-1000	1001 et +
Tarif à la ½ journée sans repas	2,00 €	2,40 €	2,88 €	3,46 €	4,15 €	4,98 €	5,98 €
Tarif à la ½ journée avec repas	5,10 €	5,60 €	6,15 €	6,90 €	7,60 €	8,45 €	9,20 €
Tarif à la journée avec repas	6,00 €	7,20 €	8,60 €	10,30 €	12,20 €	13,80 €	15,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs du service enfance jeunesse comme ci-dessus, à compter du 1^{er} juillet 2021.

DELIBERATION N° 4

OBJET : CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR SURCROÎT D'ACTIVITE

Le Conseil municipal, à l'unanimité : VALIDE la création d'emplois saisonniers pour la période estivale dans le cadre des activités du centre de loisirs, et des services techniques.

DELIBERATION N° 5

OBJET : CONVENTION DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN RESEAU DE SENTIERS DE RANDONNEES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Madame le Maire** à signer les conventions et tous documents afférents, avec les gestionnaires ou propriétaires des parcelles sur lesquelles seront balisés les circuits de randonnées, élaborés avec l'Association « Les Sentiers du Breuil ».

DELIBERATION N° 6

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JUILLET 2021

FILIERE POLICE MUNICIPALE

GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	E-T-P	DONT T-N-C	TEMPS PARTIEL
GARDIEN BRIGADIER	C	0	0	0	0	0
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	1	0	0	0	0

Modifications :

Ouverture d'un poste de brigadier-chef principal

Suppression d'un poste de gardien brigadier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** ce tableau des effectifs au 01.07.2021.
- **AUTORISE** Madame le Maire à inscrire au budget les crédits correspondants.